

Séance n°8 (8 janvier 2004) : « sociologie de l'architecture ».

- consacrer une séance unique à la sociologie de l'architecture peut paraître étrange, quand tout le cours de l'année en traite plus ou moins
- c'est parce que jusqu'à présent nous avons adopté une conception large de la sociologie de l'architecture : interactions entre les sociétés d'une part, les formes de leurs bâtiments et de leurs villes d'autre part.
- Or, on peut avoir une conception plus étroite de la sociologie de l'architecture. C'est le cas notamment de Florent Champy, dans son ouvrage *Sociologie de l'architecture*, où il est essentiellement question du métier d'architecte, de sa position dans au sein de la division du travail qui préside à la construction architecturale, et du rôle de l'Etat dans ce domaine.
- Cette conception restreinte de la sociologie de l'architecture est intéressante à plusieurs titres :
 - Parce qu'elle constitue la sociologie d'une profession particulière, et renseigne ce faisant sur la sociologie des professions en général. Qu'est-ce qu'une profession ? Y a-t-il plusieurs façons d'en exercer une ? Y a-t-il un modèle type de la profession ? Historiquement, on a beaucoup étudié la profession de médecin, qui présente des analogies importantes avec celle d'architecte : toutes deux sont classées comme professions libérales, tournées vers une sorte de bien commun, suscitant des « vocations », ...
 - Pour de futurs architectes, elle leur parle des conditions dans lesquelles ils seront amenés à travailler. L'intérêt intellectuel se double donc d'un intérêt pratique immédiat.

Plutôt que de sociologie de l'architecture en général, nous allons donc parler aujourd'hui de la sociologie de l'architecture au sens de Florent Champy, c'est-à-dire de la profession d'architecte et des politiques publiques en matière d'architecture, les 2 étant intimement mêlés.

Qu'est-ce que la profession d'architecte ?

Elle peut être considérée de 2 façons, qui correspondent schématiquement à deux moments de son évolution au cours du temps.

→ plan.

I. Une profession reconnue, tournée vers une forme d'universel.

A. L'affirmation progressive d'une vocation qui dépasse la stricte maîtrise de compétences techniques.

1) Les fonctions requises dans la construction d'un édifice

Quelles sont aujourd'hui les étapes qui conduisent de la volonté de construire un édifice à sa réalisation ? On distingue 3 étapes :

Fonction	Nom des acteurs	Acteurs
Définition des besoins et financement	Maître d'ouvrage	Clients (publics ou privés, personnes morales ou physiques, ou leurs

		mandataires)
Conception du bâtiment	Maître d'œuvre	Professionnels : parfois le client lui-même, plus généralement entreprises, architectes, promoteurs, ingénieurs, ...
Construction du bâtiment	Constructeur	Généralement des entreprises de construction, plus rarement le client lui-même (autoconstruction).

L'architecte se positionne à l'étape 2, et se distingue clairement des 2 autres. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Le rôle de l'architecte a varié au cours du temps, généralement de concert avec sa position sociale.

2) Aperçus sur l'évolution du rôle et de la position sociale de l'architecte, de l'antiquité grecque à nos jours.

- Dans le monde antique, il bénéficie d'une certaine reconnaissance. Particulièrement dans les cités grecques.

Dans le monde de la cité où se développe la civilisation grecque, le rôle et la place de l'architecte sont en relation avec la vie de la communauté, de la *polis*.

Comme il est naturel, c'est d'abord aux progrès de la technique que sont associés les noms des premiers architectes. Toxios serait l'inventeur des techniques de construction en argile et en brique crue ; Euryalos et Hyperbios auraient introduit à Athènes l'art de construire les maisons, et Kinyras aurait imaginé les couvertures de toit en tuile ; Thrason serait à l'origine des modes d'appareillage de la pierre et Trophonios aurait inventé la technique de la taille et du polissage de la pierre. D'après Diodore, Dédale, le symbole de l'artisan et du technicien, devrait sa renommée aux progrès qu'il a fait réaliser dans la taille des statues et dans la construction des ouvrages en pierres taillées.

Le nom même d'*architektôn* se réfère aux techniques primitives de construction en bois, puisqu'il désigne le *maître charpentier*.

Tous les architectes célèbres de la période archaïque, dont le nom est associé à quelque ouvrage connu par l'archéologie, doivent leur renommée à des prouesses techniques. Chersiphron sut résoudre les difficultés posées par la mise en place des énormes architraves du temple d'Artémis à Éphèse ; Rhoikos sut trouver les moyens techniques de donner au temple de Héra à

Samos les fondations nécessaires à l'édifice construit en terrain marécageux ; son confrère Théodoros inventa le tour qui permit de sculpter rapidement les bases de colonne de ce grand temple diptère. Eupalinos sut résoudre les problèmes de topographie et de nivellement posés par le creusement à travers la montagne du grand aqueduc qui alimentait Samos en eau potable.

Tous ces ouvrages étaient des constructions commandées par la communauté ; l'architecte était au service de cette communauté. Il ne pouvait être question pour un citoyen, même de haut niveau, d'utiliser un architecte pour un ouvrage privé. Un des nombreux scandales causés à Athènes par Alcibiade, à la fin du V^e siècle, fut d'avoir engagé un architecte et un peintre pour embellir et décorer sa maison.

Dès lors, la création architecturale et le rôle de l'architecte se trouvent soumis à des contraintes assez précises. Le temple grec répond à des règles et à des formes culturelles que l'architecte doit respecter. Son rôle sera, dans un type d'édifice qui lui est imposé, de trouver les proportions, les aménagements intérieurs, les formes décoratives les mieux adaptés au site, à la structure intérieure spécifique de l'édifice.

- Il y avait toutefois – déjà - des distinctions entre architectes :

Mais quel était, dans ce cadre politique et social de la cité, le mode d'action de l'architecte ? Les textes nous permettent d'établir une nette distinction entre trois catégories d'architectes.

Au premier groupe appartiennent ceux qu'on appellerait aujourd'hui les architectes de conception, les grands « patrons ». Ce sont eux qui répondent aux appels d'offres lancés par le Conseil de la ville et par l'administration des grands sanctuaires. Ils traitent directement avec les conseils ou commissions responsables à qui ils présentent leurs projets sous forme de maquette. Leurs noms sont connus et restent attachés aux grands édifices qu'ils ont conçus : Rhoikos à Samos, Ictinos pour le Parthénon, Pythéos pour le temple d'Athéna à Priène et le Mausolée d'Halicarnasse, Scopas pour le temple de Tégée, etc. Ils sont appelés hors de leur cité, perçoivent de fortes rétributions et leur renommée est grande.

Le deuxième groupe est constitué par les architectes d'exécution ; ils sont en général fixés dans leur cité et reçoivent la responsabilité du chantier ou, mieux, d'une partie du chantier. Ainsi, pour la reconstruction des fortifications d'Athènes au IV^e siècle, Callicratès est le responsable du projet, et il répartit l'ensemble des travaux en dix chantiers confiés chacun à un architecte. Ils jouent le rôle d'experts auprès de la commission des travaux, veillent au respect des devis descriptifs et autorisent les paiements. Ils restent souvent anonymes. Leur salaire n'est guère plus important que celui des ouvriers spécialisés.

Les architectes fonctionnaires forment la troisième catégorie ; ils sont choisis par l'assemblée du peuple, comme tous les techniciens ; il y a un architecte pour le sanctuaire d'Éleusis, d'autres ont la charge des remparts. Ils peuvent constituer une sorte de service d'architecture de la ville, surveillant l'application des règlements de voirie, l'implantation des édifices ; ils assurent la défense du domaine public contre les empiétements privés. Ils touchent un salaire fixe.

- Quelle que soit leur fonction, les architectes jouissent d'une considération certaine dans la société

; les textes ne laissent pas de doute sur ce point. Ils font partie des catégories de techniciens privilégiés que les cités honorent. Mais les grands maîtres qui avaient coutume d'écrire des commentaires sur leurs œuvres jouissaient d'une renommée particulière. On sait par Vitruve [Vitruve (en lat. Marcus Vitruvius Pollio) (I^{er} s. av. J.-C.), architecte romain. Son traité *De l'architecture*, unique ouvrage théorique de l'Antiquité, constitua jusqu'au XIX^e s. le répertoire de la plastique architecturale fidèle à l'antique.] que Rhoikos et Théodoros avaient publié un traité sur leur temple de Héra à Samos, Chersiphron sur celui d'Artémis à Éphèse, Ictinos et Carpiôn sur le Parthénon.

Aux yeux des philosophes, en particulier de Platon et d'Aristote, l'architecte surpassait les peintres et les sculpteurs, simples imitateurs de la réalité. Les architectes participaient en effet à la création véritable, en garantissant la valeur de leur création par la pratique de la géométrie et des nombres. Nous touchons ici aux méthodes de travail des architectes grecs. En présence d'un programme, temple ou édifice public, la première démarche était d'en définir le plan et les proportions par un système de tracé géométrique simple, faisant appel aux figures privilégiées dont la tradition se transmettait

d'atelier en atelier, ou de génération en génération. Ce tracé géométrique, par le seul emploi des triangles égyptiens, des rectangles parfaits ou du pentagone étoilé, permettait à l'architecte de mettre en place les éléments de son plan fixé par le programme et de définir les principales dimensions. Ensuite, par le jeu de rapports simples, il établissait le devis descriptif chiffré, et c'est ce document qui était utilisé par les commissions préposées aux constructions pour mettre les travaux en adjudication et lancer les appels d'offres aux entrepreneurs.

Tout était donc géométrie et nombres, et ce travail participait de la réflexion philosophique. On le vit bien lorsqu'un architecte décorateur athénien, à la fin du V^e siècle, inventa pour le décor scénique d'une pièce d'Eschyle une représentation architecturale dessinée en tenant compte de la perspective ; l'innovation attira l'attention des philosophes Anaxagore et Anaximandre qui définirent scientifiquement les problèmes de la perspective, invention qui brisait avec plusieurs siècles de peinture colorée à plat.

Hippodamos le Milésien, architecte de sa propre cité, constructeur du Pirée et de Thourioi, est désigné par Aristote comme un *météorologos*, un philosophe de la nature, dans la tradition de l'école philosophique de Milet rendue célèbre par Thalès et ses réflexions politiques. Hippodamos passe pour être l'inventeur des plans de ville fonctionnels, divisés en quartiers spécialisés.

Ces quelques exemples illustrent le rang de l'architecte dans la société des cités grecques ; il y occupe une place de choix ; il est en relation avec tous les milieux, philosophes, écrivains, artistes, car plusieurs de ces architectes sont aussi des sculpteurs : Scopas notamment. C'est par souvenir et idéalisation rétrospective que Vitruve, dans le premier chapitre de son traité d'architecture, trace le profil de l'architecte ; mathématicien et historien, peintre et philosophe, il doit aussi avoir des notions de médecine, bien connaître tous les problèmes techniques de son temps ; c'est une formation longue et approfondie que Vitruve préconise pour l'architecte.

- Sous l'Empire romain, la fonction d'architecte se rapproche beaucoup de celle de l'ingénieur :
- Frontin, préposé aux aqueducs de Rome : « Aux masses si nombreuses et si nécessaires de tant d'aqueducs, allez donc comparer les pyramides qui ne servent à rien, ou encore les ouvrages des Grecs, inutiles, mais célébrés partout. » Ce qui pourrait passer pour la boutade d'un haut fonctionnaire, exclusivement préoccupé de son domaine, répond à une réalité profonde de l'architecture romaine : sa fonction d'abord pratique.

- + la technique de la construction pose des problèmes d'équilibre et de poussée inconnus de l'architecture grecque, avec l'emploi du béton, du *caementicum*, au lieu de l'appareil en gros blocs et que le développement des arcs, de la voûte, de la coupole au lieu des plates-bandes et des charpentes, → les considérations techniques deviennent primordiales.
- Au début du Moyen-Âge, la fonction de l'architecte est éclipsée (lien avec l'effacement de l'artiste derrière des principes religieux relativement stricts ; l'architecte s'efface, au moins au début de la période, derrière sa cathédrale).
- Peu à peu, la profession d'architecte s'intellectualise, avec de nouveaux traités d'architecture, ce qui lui autorise une certaine reconnaissance.
- Mais le mouvement est lent : dans le code civil de 1804, et suivant en cela une pratique courante, on ne distingue pas l'architecte de l'entrepreneur.
- Les architectes se battent tout au long du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle pour obtenir la reconnaissance de leur spécificité.
- En 1819, création de la section « architecture » de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts. Son objectif principal reste longtemps la préparation du Prix de Rome (le premier prix effectue un séjour de 5 ans à Rome, où il se familiarise avec les grandes œuvres de l'Antiquité). Très critiquée pour son conservatisme. Illustre aussi l'état d'esprit des études d'architecture à cette époque :

[Raymonde Moulin] : L'enseignement « Beaux-Arts » est de type charismatique et vise à faire éclore le don que chaque élu porte en lui. Il s'appuie sur la transmission par osmose, du maître à l'élève et de l'ancien au nouveau, non seulement d'un savoir théorique et pratique, mais d'un ensemble de valeurs. L'atelier est la structure de base de cet enseignement, le folklore en est l'accompagnement. Les rites de passage, l'argot d'école sont partie intégrante de cette pédagogie d'initiation, comme, d'une autre manière, le cycle d'épreuves du prix de Rome. L'École, disent les plus anciens élèves, ce sont « les plus belles années de la vie ». Mais ils disent aussi : l'École n'est rien (tant il est vrai que « le talent et le génie, en matière artistique, ce sont des dons avant d'être des études ») et l'École est tout (puisqu'elle est le lieu d'inculcation de la « manière d'être » architecte). Cette « manière d'être » implique une sensibilité qui est à la fois celle de l'artiste et celle de l'humaniste. Elle suppose une vocation (associée au don) et une mission à finalité humaine (comparable à celle du médecin).

- Ex : ne pas payer la patente due par les entrepreneurs. Ceci ne prendra force de loi que par les codes des devoirs professionnels de 1941 puis de 1980, qui consacrent le statut de profession libérale de l'architecte.

→ évolution heurtée dans le sens d'une « vocation », qui dépasse la stricte maîtrise de compétences techniques. Tend à se recentrer vers l'étape 2 du tableau vu supra. Parallèlement, ...

B. Une profession proche de la puissance publique, tournée vers l'intérêt général.

- Nous en avons un peu peu parlé en soulignant les aspirations humanistes mises en avant par la formation à l'ENSBA. Cf. aussi le thème du « Grand architecte » dans la philosophie ou la théologie, ou les francs-maçons. Cf. Goethe, *Les affinités électives* : rôle modeste mais efficace, discute de questions philosophiques avec Charlotte, l'héroïne ; une grande partie du roman tourne autour de la question de l'aménagement du cadre de vie.
- Je vais illustrer cette proximité du prince et/ou de l'intérêt général à deux moments : historiquement, et dans la France contemporaine (depuis la 2^{nde} GM).

1) Historiquement

- L'antiquité égyptienne livre un symbole fort :

ce sont les grands fonctionnaires qui, en Égypte, reçoivent la charge de diriger les chantiers de construction. Imhotep, auteur du plus grand ensemble funéraire de Djoser, était chancelier du roi ; Inéni, qui construisit la tombe de Thoutmôsis I^{er} ainsi que les quatrième et cinquième pylônes de Karnak, était préfet de Thèbes et chef des greniers d'Amon. Sénenmout , l'auteur du plus grand ensemble architectural connu après Karnak, le temple de Deir el-Bahari [cf. diapo] , était grand chef des domaines d'Amon et précepteur des enfants de la reine.

- En France, Académie Royale d'architecture, créée en 1671. Trois fonctions : élaboration de la doctrine, enseignement, gestion des bâtiments royaux.

2) Dans la France contemporaine

a) Le principe, rappelé par la loi du 3 janvier 1977

- Toute architecture, même privée, a des implications sur la qualité des espaces publics
- L'Etat ne peut donc se désintéresser de l'architecture. Ceci est rappelé par **l'Article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture** : « L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».
- En outre, la reconnaissance de l'intérêt public de l'architecture justifie la création du monopole d'exercice des architectes : ne sont reconnus comme architectes qu'un nombre limité de personnes, qui sont censées avoir satisfait à des contrôles de compétences.
- La profession édicte elle-même ses normes déontologiques et de qualité, dans le cadre de la loi, par le biais de l'Ordre des architectes (créé en 1940 par Vichy comme tous les ordres professionnels, confirmé par la loi de 77).

b) Les politiques publiques

- Elles sont éclatées entre de multiples intervenants, cf. diapo, ce qui ne facilite pas le travail de l'architecte face à la commande publique et aux contraintes publiques.
- On peut énumérer les principales :

- Politique du logement. Historiquement très importante. Politiquement liée à l'émancipation des classes moyennes. Depuis 2nde GM, on distingue schématiquement 2 phases : reconstruction quantitativement massive et peu coûteuse ; plus grande attention portée à l'esthétique.
- Enseignement de l'architecture et conservation du patrimoine
 - DAPA, direction de l'architecture et du patrimoine ; ses errements, cf. p. 73-4
 - Création de prix pour promouvoir la qualité architecturale
 - Politique du patrimoine : toute construction dans un espace protégé doit être approuvée par un Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- La Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) et le droit de la commande publique
 - Importance de la commande publique, qui surplombe toute la profession aujourd'hui
 - Cf. p. 89
 - Autonomisation des constructions publiques par rapport aux objectifs des administrations / entreprises publiques. « Au primat de la fonction succède un souci croissant pour la forme, qui conduit à faire de l'architecture une fin en soi ». Utilisation des bâtiments à des fins de communication. {Cf. diapos sur Nîmes et texte inséré dans le support}.
 - D 28 fév 73, même s'il n'est plus en vigueur aujourd'hui, constitue une étape fondamentale de la construction du droit de la commande publique et des pratiques dans le secteur.
 - Avant : rémunération proportionnelle au coût de la réalisation → risques de dérapages
 - Après : organisation de concours
 - Intérêts des concours : transparence, publicité des travaux des architectes, ouverture de la commande
 - Inconvénients : coût économique (faible remboursement) et psychologique en cas d'échec, recréation de réseaux (ex du Stade de France, cf. p. 82c)
 - Directive européenne 6 juin 92 : plus grande ouverture ; négation de la spécificité de l'architecture ?

C. Une profession qui confirme en partie l'approche fonctionnaliste en sociologie.

1) L'approche fonctionnaliste

Talcott Parsons (*Eléments pour une sociologie de l'action*), 1949: 4 critères de la profession :

- recours science appliquée
- autorité fondée sur détention d'un savoir et de la pratique
- relations avec clientèle orientées vers universalisme
- poursuite du succès et des symboles sociaux de reconnaissance

Ex : médecine

Idée générale : une profession est un rouage qui permet à la société de fonctionner. D'où, dans le cas de la médecine, une grande autorité du médecin sur le patient : la patient est socialement tenu de se soigner (la maladie est une forme de déviance). Le médecin est le seul à détenir la compétence pour ce faire. Le patient doit donc s'exécuter. Le médecin occupe une position dominante.

2) L'application à la profession d'architecte

recours science appliquée	Mathématiques, géométrie
---------------------------	--------------------------

Autorité fondée sur détention d'un savoir et de la pratique	D'où l'enseignement que vous suivez à l'EAPB
Relations avec clientèle orientées vers universalisme	On recherche un bien commun, un intérêt général
Poursuite du succès et des symboles sociaux de reconnaissance	Pas uniquement financiers, reconnaissance dans le champ de la profession aussi, qualité du travail accompli, estime entre pairs, ...

Idée : l'architecte est « l'homme de la synthèse », le seul apte à synthétiser la demande sociale (qui peut être juste la demande du client, et qui peut inclure des éléments esthétiques) et les contraintes techniques, pour construire le bâtiment. L'architecte occupe une position clé. Cependant,

II. Une profession concurrencée, affaiblie et en perpétuelle mutation.

A. Une profession se définit également par les interactions entre professionnels.

Ce sont les limites d'une définition purement fonctionnaliste de la profession. Le fonctionnalisme de T. Parsons est en effet un peu teinté d'idéalisme. A côté des maladies qui impliquent une obligation absolue de se soigner, on trouve des maladies moins graves, et nombre de patients s'écartent en pratique des recommandations strictes de leur médecin. Dès lors, la médecine n'est plus seulement l'accomplissement d'une fonction indispensable à la société, mais l'exercice d'un art par un groupe social donné, qui doit se faire sa place face aux autres groupes sociaux et aux autres exigences sociales : ne pas consacrer trop d'argent aux dépenses de santé (valable pour les individus ou pour un pays dans son ensemble), ne pas s'arrêter de travailler à la moindre fièvre, etc... **Le médecin n'occupe plus une position dominante, mais négociée.**

Becker 1963 : « occupations qui ont eu suffisamment de chances pour **acquérir et préserver** dans le monde actuel du travail la propriété d'un titre honorifique ». →

- importance du diplôme. Ex : animatrice de prévention en milieu prostitutionnel : ce sont souvent d'anciennes prostituées, qui ont acquis des « savoirs du proche », et non des savoirs savants, et qui constituent une « profession inachevée »
- négociation permanente, avec les pouvoirs publics, les autres corps de métier, de son statut.

Hughes 1958 : définition : « occupation qui a atteint le statut envié où elle a licence de contrôler son travail et mandat social pour l'organiser ».

Si on transpose au cas des architectes, on trouve que ceux-ci sont en concurrence avec bien d'autres corps de métier, ce qui les oblige en permanence à **négocier** leur place.

B. Les difficultés actuelles des architectes.

1) La concurrence avec des professions proches

- Nous avons déjà vu la distinction maître d'ouvrage / d'œuvre / constructeur. La division du travail peut s'avérer encore plus compliquée.
- Dans le cas des grands projets, on a recours de plus en plus à des **programmistes**, qui s'insèrent entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Ils sont spécialisés dans la définition des besoins, et peuvent retirer à l'architecte une grande partie de sa marge de manœuvre.

- Au niveau de la maîtrise d'œuvre, on trouve différents concurrents selon le domaine :
 - Architectes d'intérieur
 - « constructeurs de maison individuelles », où le constructeur est aussi le maître d'œuvre, et propose des maisons « clé en main » à des clients qui n'ont qu'une marge de négociation réduite
- Tout ceci est valable dans le cas d'architectes indépendants ;
 - mais certains architectes, n'ayant pu se mettre à leur compte ou s'associer, sont salariés. Se pose alors le problème de la dépendance par rapport à l'employeur. Dans le pire des cas, ils servent de caution à des plans conçus par d'autres employés de son patron, notamment les ingénieurs.
 - Maîtrise d'œuvre intégrée, ex SNCF

2) *L'hétérogénéité du groupe des architectes*

- explosion des effectifs depuis les 60s (total des inscrits à l'ordre des architectes)...

1960	8372
1970	9061
1980	16591
1990	25869
1997	26970
- ... et difficultés d'emploi
- hétérogénéité des revenus {cf. diapo}... et globalement infériorité de ces revenus à ceux des autres professions libérales (médecins...) ou des cadres sup, qui ont un niveau d'étude équivalent.
- Morcellement des agences : contrairement aux pays anglo-saxons où on trouve beaucoup de grosses agences, en France environ 1/2 des 13000 (en 96) agences ne comptent aucun salarié, et seules 152 en avaient plus de 10 ! Fragilité des petites structures.
- Faible organisation de la profession : individualisme, morcellement entre quelques syndicats, et à l'hétérogénéité des revenus et des structures correspond une hétérogénéité des intérêts.

3) *Les difficultés à prendre en charge les demandes sociales*

- ex de l'hôpital Pompidou (p. 96)
- influence des contraintes économiques (p. 97)

C. Un métier en perpétuelle mutation

- Union internationale des architectes (créée 1948, secrétariat à Paris, congrès tous les 3 ans) :
 - discussions sur l'établissement d'une licence d'exercice mondial (un décloisonnement relatif a déjà eu lieu dans cadre européen)
 - diffusion d'informations sur les appels à contribution, concours, ...

Conclusion

- Poids des grosses commandes prestigieuses, notamment publiques : elles tendent à monopoliser les ressources des architectes au détriment des commandes ordinaires, qui pourraient peut-être assurer un volume d'activité plus régulier → montrer qu'on peut s'intéresser autant à l'utilisateur ordinaire qu'au prince ?
- En laissant les compétences les plus techniques leur échapper, les architectes ont perdu la possibilité de s'appuyer sur un savoir difficilement contestable pour justifier leur

intervention. A la place, s'appuient beaucoup sur leur créativité, mais celle-ci est difficilement certifiable. Seul le succès dans les commandes l'atteste.

- Certains (Champy) déplorent cette évolution, et appellent à un retour à l'ancrage dans les compétences techniques. On peut aussi remarquer que l'évolution actuelle de la profession d'architecte la rapprocherait des professions artistiques, avec leurs avantages (créativité) et inconvénients (précarité).